



ACCORD SALARIAL 2018

PAS DE QUARTIERS POUR LES ORANGE !

Paris, avril 2018

Incapable de recueillir la moindre signature d'une organisation syndicale à son projet d'accord salarial 2018, la direction d'ORANGE, l'employeur « humain et digital », triple lauréat du prix « Top employeur » décerné entre amis dans l'entre-soi des milieux patronaux, va donc infliger **une décision unilatérale** à tous ses salariés **pour la première fois depuis 2005** !

Mesures unilatérales Orange 2018 AC = augmentation collective AI = augmentation individuelle	Catégories de salarié-es			
	Non-cadres et maîtrise		Niveaux Dbis à F	SGB > 60k€ et bande G
	Niveaux B,C,D droit privé	Niveaux I.2 à II.3 fonctionnaires		
AC annuelle (montant/% moyen)	325€ (1,1%)	200€ (0,6%)	325€ (0,65%)	
AI (budget)	0,30%		0,75%	1,40%
AC sup SGB<29k€	100 €	100 €		
AC sup SGB<35k€			200 €	
AC sup SGB entre 35k€ et 40k€			100 €	
Salarié-es <29 ans avec ancienneté<4 ans (budget/augmentation mini)	1% 0,5% minimum		2% 0,5% minimum	2% 0,5% minimum

Avec **une inflation 2018 prévisionnelle de 1,2%**, ORANGE assume donc sans état d'âme une politique salariale qui va faire perdre du pouvoir d'achat à des milliers de salarié-es qui ne bénéficieront que des augmentations collectives de 1,1%, 0,6% ou 0,65% ! Merci patron !

Concernant **la reconnaissance des compétences**, selon que les métiers sont positionnés sur l'accord de 2017 ou pas, les mesures de l'accord ou les MEC et promotions « historique » s'appliquent sur un même **budget de 0,8%** (+2%, +4% ou +7% minimum selon le cas de figure).

SUD note l'effort, que nous avons défendu en négociation, sur **les mesures d'égalité femmes/hommes**, bien qu'elles ne permettent pas de résoudre tous les écarts ou de faire sauter le plafond de verre de l'accès des femmes aux niveaux cadres :

- budget de 0,15% pour la **promotion additionnelle des femmes** : minimum 4%, 7% si accès cadre
- 0,10% pour **la correction salariale** : 3% minimum

La direction a aussi entendu SUD **sur la prise en charge la journée de carence des fonctionnaires**, comme pour les salarié-es de droit privé, et ce, indépendamment de l'existence d'un accord salarial.

Pour SUD, les mesures salariales 2018 restent indécentes au vu des résultats 2017 et de la façon dont **la direction gâte actionnaires et top management** ! Nous continuerons d'agir pour une politique salariale qui reconnaisse TOUS et TOUTES les salarié-es et fait progresser leur pouvoir d'achat à la hauteur des moyens et des résultats de l'entreprise !

#Aujourd'huiEtDemain,NosDroits!

sudptt@sudptt.fr

@sudptt.orange   @Sudptt_Orange

www.sudptt.org

Fédération des activités postales et de télécommunications